

Date de la séance

Le 10 mai 2023

Date de convocation

Le 28 avril 2023

Date de publication

Le 28 avril 2023

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 20

Procurations 10

Excusés 3

Absente 1

N° 2023-05-24

OBJET :

**APPROBATION DU
SCHEMA
DIRECTEUR DES
LIAISONS DOUCES
(SDLD) DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES GALLY-
MAULDRE**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-trois

Le mercredi 10 mai, à 18h30, le Conseil Communautaire, également convoqué, s'est réuni à la salle Dumay à Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Présents :

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE :

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Caroline QUINET

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Jean-Philippe ANTOINE

Procurations :

Stéphane GOMPERTZ à Myriam BRENAC

Agnès TABARY à Adriano BALLARIN

Katrin VARILLON à Patrick LOISEL

Vincent GAY à Eric MARTIN

Sidonie KARM à Laurent RICHARD

Sylvie BIGAY à Olivier LEPRETRE

Jean Christophe SEGUIER à Hervé CAMARD

Karine DUBOIS à Gilles STUDNIA

Axel FAIVRE à Dominique GERBERT

Christelle BARDEILLE à Gérard PARFAIT

Absents excusés : Jérôme COTIGNY, William FALCHETTO, Christine CAILLAT

Absente : Hajer RIVIERE

Secrétaire de séance : Dominique GERBERT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Gally-Mauldre ;

CONSIDERANT le plan vélo de la Région Ile-de-France ;

CONSIDERANT le plan vélo du Conseil Départemental des Yvelines ;

CONSIDERANT que le Schéma Directeur des Liaisons Douces doit permettre de promouvoir les modes actifs comme mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle en milieu rural à l'échelle de 11 communes ;

CONSIDERANT que l'élaboration de ce schéma s'inscrit aussi dans le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) approuvé de la Communauté de Communes Gally-Mauldre ;

CONSIDERANT l'avis favorable des membres du Bureau communautaire valant Comité de pilotage réuni le 24 novembre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la Commission Transport, Déplacements, Circulations douces réunie le 5 décembre 2022 ;

CONSIDERANT la présentation de ce schéma par les représentants du Cabinet BL Evolution lors de la séance du Conseil Communautaire du 14 décembre 2022 ;

CONSIDERANT le budget de l'exercice en cours ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets et de Madame Myriam BRENAC, vice-Présidente en charge du transport, des déplacements et des circulations douces,

Après en avoir délibéré à la majorité (1 CONTRE : Axel FAIVRE représenté par Dominique GERBERT ; 1 ABSTENTION : Dominique GERBERT),

⇒ **DECIDE** d'approuver le Schéma Directeur des Liaisons Douces de la Communauté de Communes Gally-Mauldre annexé à la présente délibération.

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ...12../...05../2023
- Document rendu exécutoire le ...12../...05../2023